17 no. 21

HARANGVE AV ROY, A LA ROINE, ET AVX HOMMES FRANçois, ſur l'entretenement & reconciliation de la Paix, & entree dudict Seign̄r en ſes villes.

Par Gabriel Bounyn aduocat en la cour de Parlement à Paris, & Lieutenãt de Chaſteauroux en Berry.

A
Madame de Sauoye, Ducheſſe de Berry.

–Regemque dedit qui fœdere certo
Et premere & laxas ſciret dare iuſſus habenas.



A PARIS,
Par Robert Eſtiēne Imprimeur du Roy.
M. D. L X V.
Auec priuilege dudict Seigneur.

A MADAME DE SAVOYE DVCHESSE de Berry.

A autre fin ie n'ay (trop hardi) trauersé
L'Helicon & Parnasse, & de l'eaue Pegasine
Ne me suis abbreuué: au creux de ma poictrine
A autre fin ie n'ay tant de fruicts amassé:
Ingaignable pourquoy me sroy-ie tant laßé
A recueillir les fruicts de la pure doctrine:
A rechercher le Ciel, les herbes, la marine,
Et à cognoistre au vray l'histoire du passé?
Sinon pour engrauer dans vn Cedre durable
Les prisables vertus dont ce Dieu tant aimable
T'a comblee? & vanter par mes meilleurs escrits
Ta saincte pieté, ta candeur, & humblesse,
Ta debonnaireté, ta grandeur & hautesse,
Dont Dieu condignement t'en adiuge le pris?



HARANGVE AV ROY, A LA ROINE, ET AVX HOMmes François, *sur l'entretenement & reconciliation de la paix, & entree dudict Seigneur en ses villes.*



SIRE, les fleurons de Liz qui courõnent vostre Maiesté, ce sont les insignes & ioyaux de paix que vous gaignez en pur gaing & aduantage sur les Rois & Princes estrãgers: lesquels poussez de leurs passions desmesurees, ont cuidé estre le plus seur moyen d'aggrãdir les pays confins & limitrophes de

leurs Empires, par fers & armes attrempees & forgees par l'ouurier mortel, Que non (à l'exemple de Theopompe‖) les accroistre par loix & statuts, les seuls fōdemens & defenses durables des Royaumes‖. Ie ne me puis tant commander, Sire, que ie ne condamne l'ambition trop gloute de ce Cesar, qui pour aspirer à l'Empire ne doutoit de violer & enfraindre les loix Romaines‖, faisant vertu de les transgresser pour vn si sainct vœu. Certes tel desseing & si lourd aduis sōnoit mal en vn Romain & de telle marque, pour meritoiremēt desseruir la couronne de Myrte‖. Et si c'estoit se mal accoustrer de l'opiniō & conseil que Pyrrhe Roy des Epirotes donnoit à ses enfans, ou Philippe Macedon‖ à Alexandre:

Plutar. en la uie de Lycurg.

Iust. au proes. des Instit. Et Cic. au 2. des loix.

Cic. au 3. des Offic. et Suet. en Cesar.

Athen. liur. 5. chap. 6.

lutar. en ericl.

qui eſtoit de briguer les Empires pluſtoſt par vertu, q̃ par faueurs, ambitions, ou menees. A bon droict, Sire, i'ay voulu parler des loix & ſtatuts, comme eſtans la principale colomne & pillier de voſtre Royaume, & ſans l'eſtroict lien deſquelles loix l'eſtat de voſtredict Royaume ſe ſubuertiroit: voire (comme dit Demoſthene)‖ auecque telle brutalité & impunité de vices, que nous ne differerions en riens de vie à celle des bruts. Le ſeul meſpris & meſeſtime des loix (Sire) ne charroye & apporte auecque ſoy que diuiſions & guerres inteſtines aux Royaumes, ſubuerſions & deſarrois des choſes publiques: ‖ Et au cõtraire, où la loy cõmãde, defẽd, permet, & punit‖, là toutes choſes ſont retenues en leur entier, au

Demoſt. en l'oraiſ. contre Ariſtog.

Xenoph. liur. 8. de la ped. de Cyrus.

La loy Legis D. des loix.

grand repos & vniõ des mortels, paix & tranquillité des Republiques‖. Ie ne trouue & ne ſcay vrayemẽt, Sire, Republique (voire fuſſe celle des Locrois‖) où la loy ait plus commãdé, & qui ait plus flori en grandeur, paix & vnion, que celle des Spartes, tant immortaliſee par les liures : comme bien à propos nous liſons d'Archidame‖, qui enquis qui eſtoyent les Princes & potentats de Sparte, reſpondit que c'eſtoyẽt les loix. Ceſte Republique, Sire, où les loix ſont ſallemẽt honnies & foullees aux pieds, ne peult qu'elle ne ruine‖, pour honteuſement tomber en proye & ſoubs l'obeiſſance & ſeruitude de ſes aduerſaires. Car où les loix ſont deflories, crainte n'y eſt plus, dont ſ'en enſuit inobeiſſãce: & où meſpris & inobeiſ-

Cic. contre Vati. & au 2 des loix.

Aelian liu. 2.

Plutar. és Apoptheg.

Soph. en Phedre,

ſance regnẽt, là toutes choſes impuniement ſont loiſibles‖. Là c'eſt acte & œuure meritoire (comme dit Platon‖) de chaſſer aux honneurs, de briguer, ſeditionner, & iniuſtement de tollir l'autruy.

Soph. en Aiace.

Plat. au 3. Dial. de la Rep.

Sire, depuis que ces prouocables *le mien, le tien, & le ſien*, ont eſté vſageremẽt receus entre les mortels cõtre la loy de Dracon‖ τοῦ ἀλλοτρίου ἀφίςασθαι, l'eſtat des Republiques a eſté confuſeement ſubuerti, & les peuples d'icelles diuiſez. Car (comme dit Hermogenian‖ ces pronõs *le mien & le tien*, ont eſté les premieres ſemẽces & racines des guerres ciuiles. Ce Platon, comme touſiours diuin, pour accourir à toutes embuſches de ſeditions, a ordonné en ſa Republique ſocieté & vnion de toutes choſes, voire & des enfans‖:

Alex. d'Alexand. liur. 6. chap. 10.

L. 5. De Iuſt. D. & P. 1. de la Diuiſ. des choſes aux Inſt.

Plat. au Dial. 5. de la Rep.

eſtimant (& ſainemẽt certes) partialité eſtre la ſeule flammeſche & fuſil des ſeditions & eſmeutes. Auons-nous (dit-il) peſte ou contagion plus pernicieuſe en la Republique, que ce qui la diuiſe? ou choſe plus ſaincte & aimable que ce qui l'vnit, & reconcilie? ‖ Tout ainſi, Sire, que le temperament ou harmonie de ce corps humain ſe communique & depart proportionnément és autres parties: voire q̃ ſi l'Endelechie‖ ou ame mouuãte eſt mal affectee, tout le corps ſoudain ſ'en reſſent. Ainſi il fault és Repub. bien policees, part & cõmunication eſtre faicte entre les peuples d'icelles, tant des heureux ſuccés des choſes, que des meſauentures ou deſaſtres: autrement chez les Latins mentiroyent ces vocables de Cité & Republique,

Plat. en meſme lieu.

Ariſt. au 3. des Phyſiques.

ou tels ſemblables ſynonimes.

Sire, i'ozeray bien dire, en eſperance d'eſtre creu, que le ſeul fondemẽt & ſouſtien de voſtre Royaume, c'eſt l'eſtabliſſement & obſeruance vſagere de vos loix & Edicts, eſquels ſeuls repoſe iuſtice, liberté, & l'habitude & vnion de vos bõs ſubiects naturels‖: ſans la cõmune vſance deſquels, vos manoirs royaux, vos belles citez, nos maiſons & familles, voire & toute ceſte Monarchie cõfuſeement ſe ſubuertiroit, & decherroit de fõds en comble‖. Sire, continuez, & tenez main aux loix anciẽnes des Rois vos ayeulx, à l'exẽple de Pauſanias, qui enquis pourquoy en Sparte il n'eſtoit loiſible d'innouer aux loix anciennes, Par-tant (reſpondit-il) que les hõmes n'ont point d'authorité ſur nos loix.‖

Cic. en l'orai pour Cluent

Cic. au 3. d loix.

Plutarc. d Apopht.

Certes, Sire, vous ne deuez moins mettre l'armet en teſte, & faire marcher le ſoldat deſſoubs vos enſeignes pour repouſſer l'ennemy des frontieres, garder, ou defendre vos fortereſſes, que pour le ſouſtenement & entretien de vos loix & Edicts : car, Sire, vos ſubiects peuuent bien viure en paix & vnion ſans mur ou rãpart, mais ſans loix ou ſtatuts, paix & concorde ne peult ſubſiſter en voſtre Royaume. Ie tien dõcques pour vn theoreme, Sire, que les hommes ſont ſerfs des loix, pour par elles eſtre gardez & maintenus en leurs libertez: I'enten celle liberté par laquelle il eſt loiſible à vn chacun de faire ou ſoy aduire honneſtement à ce qu'il luy plaiſt‖ : Leſquelles loix Porcie Caton appelle les nerfs des citez, l'ancre & gou-

ic. aux Pa-
d. & 1. des
ffic.

uernail des choſes publiques.

Toutesfois, Sire, l'effrontee audace d'aucũs trop mutins eſt telle & ſi acretee, que les loix à leur reſpect ne ſemblent eſtre que toiles d'araignes, ainſi que diſoit Anacharſis le Scythe‖: Soy voulans euxmeſmes forger & baſtir des loix à leurs plaiſirs ſenſuels, & au deſir de leur chair: comme Ceſar feit par ſa loy Iulie, par laquelle il mulctoit & puniſſoit du dernier ſupplice ceux qui ſolennellement ne vouloyent iurer en ſes loix‖.

Valer. Max. liu. 6. chap. des choſ. sa. dictes & faictes.

Appian. liu. de la guerr. ciuil.

Sire, auiourd'huy il y a plus de Cleons‖, de Iugurthes, ou de Catilines és cueurs des Republiques, qu'il n'y eut encor oncques: Et certes ſont rares ceux qui condignement deſſeruiroyent la couronne de cheſne ou d'oliue, le ſeul ioyau & guerdon de paix‖; Car l'enflee

Plutar, en ſ. politiq.

Virg. au 8. des AEnei.

& alteree ambition tellemẽt huy librement commande ſur les hõmes, que leurs pẽſees, leurs actiõs & eſtudes ne tendent & aſpirent qu'à la totale ruine & ſubuerſion des Monarchies. Tout ainſi, Sire, q̃ la mer, ‖ qui de ſa nature eſt calme & bonace, eſt veüe agitee par l'orage & horreur des vens: Ainſi l'eſtat des Republiques, qui de ſoy eſt tranquille, eſt troublé & ſubuerti par la voix peſteuſe & hoſtile des ſeditieux, perturbateurs & ennemis du repos public. Sire, telles libertez & inſolences impunies ne prouiennent que du ſeul meſpris & cõtemnemẽt des loix‖, qui huy ſont ſans ame, n'ayãt ſang ne force pour la iuſte crainte que elles ont de ceux meſmes qui les deuroyent craindre, cherir & reuerer. Tout ainſi, Sire, que le Chi-

ic. en l'oraiſ. ›ur Cluen.

moſt. en la ›raiſ. cont. l.

rurgien ‖ cauteriſe ou couppe du tout le membre mort & pourri, pour crainte qu'il ne corrōpe ou putrifie les autres parties ſaines & bien affectees, ainſi fault-il, pour la conſeruation & repos des choſes publiques, exiler ou du tout exterminer les rebelles, pour craĩte qu'ils n'endommagent les bien nez à la grande iacture & ruine de l'eſtat public. Ce que, Sire, & ſans controuerſe m'accorderōt ceux qui n'ont rien tant cher que la iuſte punitiō des infracteurs & contēpteurs de vos loix & Edicts. A bon droict, Sire, ie tien dōcques pour coulpables de leſe Maieſté ‖ ceux qui tant outrecuident & oſent, que de trāſgreſſer & enfraindre vos loix ſainctes, leſquels cōme perdus & deplorez, à l'exemple d'vn Heroſtrate ‖, veulent cō-

Cic. contr. Vatin.

Cor. Tacit. au 1. des Annal.

Strab. de la ſit. du monde, liur. 14.

ſacrer leurs noms à l'autel d'im-
mortalité, pluſtoſt par le demerite
& deſſeruice d'vne laſche coniu-
raiſon où impreſſion dommagea-
ble, que par quelques faićts valeu-
reux, vertueuſes ou heroiques
proüeſſes, les ſeuls & iuſtes argu-
mens (cōme diſoit Socrate ‖) d'e-
ſtre nourri au Prytanee, ou pluſ-
toſt de condignement deſſeruir
le nom d'Ariſtide ‖ : qui pour a-
uoir bien merité de l'Ariſtocra-
tie, fut de tous appelé le Iuſte.

Cic. au 1. de l'Orateur.

Diog. Laer. liure 2. & Plutar. en Ariſtide.

Sire, ie n'ay rien tant frequent
& familier en mes ſouhaits, prie-
res & actiōs de graces, que de voir
vn iour gliſſer & laſchemēt chop-
per à leurs courtes hōtes ceux qui
obliquement cuident introduire
& acheminer paix és cueurs des
Prouinces de voſtre Royaume, ſi-
muleement ayans leurs deſſeings

clos au cueur, &le contraire prõpt és leures‖. C'eſt choſe incongrue & abſurde, Sire, que de voir tels medecins qui veulent guarir les playes d'autruy, quand eux meſmes ils ſont pleins d'vlceres. Sire, pour la police & inſtruction d'vne Republique ie ne voudroy tant me deſuoyer que de prendre le chemin de l'eſcolle de tels preceptes, & craindroy d'vn bon politic deuenir vn mauuais gendarme. Car comme dit ce grand Orateur‖, Tout deſſeing & complot ambitieux, impatient de repos, eſt ennemi public de paix & liberté. Vous n'ignorez, & ne vous fuit point, Sire, que telles ſimultez ne ayent eſté les premieres cauſes de la ſubuerſion de l'Eſtat public Athenien‖, qui commença à decliner & decheoir par le ſeul meſpris

Pindare aux Nemees hym. 3.

Demoſt. contre Phil.

Thucid. liu. & Pier. Crinit. de l'honneſt. diſc. liu. chap. 4.

& contẽnement des loix ancien-
nes : Car tellement les hydropi-
ques auares & ambitieux cõmen-
cerẽt à briguer & gaigner les ſuf-
frages & voix populaires par fa-
ctions, corruptions & menees o-
bliques, qu'ils ſ'inueſtirent & em-
parerent des premieres chaiſes &
degrez d'honneur, aboliſſans tou
tes loix, ſinõ celles qui deferoyẽt à
leurs impunitez & tyrãnies, cõme
ſerues & miniſtres de leurs paſſiõs.

Sire, ce ne m'a eſté choſe oiſeuſe
que d'auoir ainſi librement traité
du proufit & ſingulier bien des
loix ſainctes, comme eſtans l'a-
me‖ & les nerfs des citez, le fon-
dement & ſtable colõne des cho-
ſes publiques : Car tout ainſi qu'il
ne feroit ſeur de vogner‖ & faire
voile par les coſtes & trauerſes des
mers, ſ'il n'y auoit ports ou haures
pour

ic. pour luen.

ic.1.de l'In- ent.

pour l'eſpoir qu'õ auroit à la moindre tourmẽte de les gaigner pour ſ'y heberger : Ainſi feroit-il dangereux de viure & conuerſer és villes & prouinces, ſ'il n'y auoit des loix, pour par elles eſtre gardez & maintenus en protection cõtre les aggreſſiõs des mal-vueillans & coulpables. Sire, il ſe voit aſſez que les loix ſont creees & eſtablies pour iuſtement & exemplairement punir les delinquans, & maintenir les bons en leurs libertez: autrement les citez & villes des Royaumes ne ſeruiroyent que d'aſyle & damnable retraicte aux deplorez & proſcripts, à la totale ſubuerſion des choſes publiques. Sire, la loy eſt de tel poix, de telle energie & maieſté, qu'elle ha ſeule en main le proiect & deſſeing des affaires de tous les Roy-

Demoſt. en la 1. oraiſ. contr. Ariſt.

aumes Chreſtiens, laquelle iuſtement & à bõ droict ie puis appeler la mere nourrice de paix: Toutesfois, Sire, ie n'ay choiſi icy ſeulement de parler de celle loy que nature (accompagnee de raiſon) liberalement nous departiroit‖, ains de celle q̃ le Seigneur auroit eſcripte & imprimee au plus ſecret du cueur des fideles‖, par laquelle ſeule ſe cognoiſt le peché‖, n'eſtant donnee & eſcripte que pour nos tranſgreſſions & commiſes‖: la fin & perfection de laquelle c'eſt Chriſt‖. Sire ce ne ſera choſe impertinente, & hors de propos, ſi ie di que le ſeul argumẽt & motif de ces guerres ciuiles, ce eſt le meſpris de la loy & iuſtice, les ſemences & vrais fruicts de la craīte de Dieu: Et ne doubte que tels contempteurs ne ſoyent tou-

Cic. en la Phil. 2. & 1. des loix.

Hebr. 8.

Aux Rom. ch. 3.

Aux Rom. ch. 5.

Aux Rom. ch. 10.

chez de ſa main comme reprou-
uez. Car (comme dit le Prophete) *Eſa. chap. 5.*
tout ainſi que le flambeau de feu «
conſomme le chaume, & la flam- «
me friolle la paille: ainſi ſera la ra- «
cine de tels peruers faicte comme «
pourriture, & leur germe montera «
comme pouſſiere, d'autant qu'ils «
ont reietté la loy du Seigneur des «
batailles, & ont blaſphemé la pa- «
role du ſainct d'Iſraël. Sire, laiſ- «
ſons manier & dreſſer telles guer-
res, & impreſſions belliques aux
Indois de Calicuth, aux Caniba- *Münſtere li.*
les, aux inſulaires de Madere, de
Canarie, & aux Barbares des plus
eſloignees Garamantes, comme
choſes indignes du nom du Fan-
çois. Sire, ores eſt le ſiecle & l'rã-
nee où la paix doibt florir & ger-
mer entre les Rois ſi fortunément
heurez, que d'eſtre nommez du

nom de Chrestien:Entre lesquels Sire, condignement vostre Maiesté sied sur le plus hault & eminēt throne. C'est ores, Sire, où les armes noisiues doibuent deferer à la
Isa.chap.2. paix, ainsi que le promet Esaye‖,
» Le Dieu des armees(dit-il) iugera
» entre les gents, & reprendra plu-
» sieurs peuples: ils forgeront leurs
» espees en coutres, & leurs lances
» en faulx: Vne gent n'esleuera plus
» l'espee contre l'autre, & ne s'addō-
» nerōt plus à la guerre. Sire, c'est chose estrange & intolerable de ouir plus le murmure & blaspheme d'aucūs outrecuidez mutins, lesquels si hautainemēt herissent leurs sourcils, & refroignent leurs fronts eshontez, qu'il semble, tant sont enorgueillis, qu'ils ne tiennēt que d'eux & de l'espee: s'appuyās & glorifians plus en leurs armes

materielles, que ne feit oncques Pelee en ſa Machere‖. Sire la hauteſſe de tels hommes ſera abbaiſſee, & leurs yeux eſleuez ſerõt humiliez‖: Car Dieu l'Eternel eſt ſurhauſſé, & paroiſt ſur tous les Cedres du Liban‖, ſur les cheſnes de Baſan, voire ſur toute haulte tour, mur, ou fortereſſe. Sire, i'eſtime tels bouchers acharnez & alterez du ſang humain, ĩdignes du nom de Chreſtiẽ: Car qui feroit anatomie de leurs cueurs mal-ſains, il ne ſ'y trouueroit rien q̃ ſags, meurdres, tueries, & guerres ciuiles.

Zenod. et Anac ode 5.

Eſa. cha

Au lieu meſme.

Ores iugez, Sire, & poiſez de voſtre naifue & couſtumiere equité, quelle ſymphonie & alliãce il y a entre la guerre & Iuſtice. Ce que, Sire, indoutablement ſe peult reſoudre par le cõmun dire & parler d'Antigone‖, qui dict (à vn qui

Plutarch. Apophteg

luy preſenta vn liure traittant de Iuſtice) Qu'il eſtoit mal aduiſé de diſputer des loix & iuſtice auecque luy, qui n'auoit riens tãt cher & plus en deuotion que les guerres. Sire, entretenez vos Irenarches‖, vos Preuoſts & protecteurs de paix & repos public. Sire, tenez la main à leurs ſains conſeils, faites inuiolablement entretenir vos loix & Edicts, à fin que la vie de vos ſubiects ſoit reiglee par actes iuſtes & condignes, vous acquerant par ce ſeul moyen loz & nom immortel en la ſuyte des Commandemens du Seigneur‖. Sire, comme la clemence & douceur debonnaire qui vous enuirõne de ſoy incline à la paix & repos de voſtre Royaume : Ainſi doncques, mettez y la main ouuriere auecque Dieu, qui ſeul li-

...ſaugust. epiſt. ...o. ...unique des ...narch. au ...od. la l. der. ...u droit du ...ſque au ...d. Theod. ...cephor. liu. ...chap. 35.

...iſtee en ſon ...t. de la trãſ ...de la loy Moyſe.

beralement la nous peult liurer, & cognoiſſez, Sire, que ces monſtrueuſes guerres ne procedẽt que du ſeul peché de vos ſubiects: car le Dieu des Exercites, le fort d'Iſrael ‖ quand il luy plaiſt deſbande la terreur de ſa puiſſance, pour auecques ſon appareil mettre les entendemẽs des mortels en crainte & frayeur. Sire, ne ſouffrez ligues & partialitez en voſtre Royaume: Eſteignez & accoiſez tels diuorces & haines mortelles, les ſeuls argumens des guerres ciuiles‖. Et regardez de voſtre œil de pieté vos pauures ſubiects tãt foulez & profligez des guerres paſſees. Sire, ne ſouffrez ainſi aneãtir & auiler l'ordre & priſtin eſtat de vos Republiques, tant biẽ ordonnees & eſtablies par les Rois vos ayeuls. Et faictes, Sire, comme

Ariſtee en ce meſme lieu.

Euripid. en l'Antig.

Aul. gell. liu. 7 chap. 8. Plin. li. 9. ch. 8 And. Alc. en ses Embl. liu. 1

le poiſſon Daulphin‖, qui par vne tormente & oraige, voyant le nauire preſt à ſe ſubmerger, ſoudain accourt à l'ancre de la nef, & de toute force le ſerre & eſtreĩt, pour crainte qu'il ne ſoit arraché par le torrent & effort des vagues. Ainſi, Sire, au milieu de tant de ſouffertes & troubles, ſaiſiſſez l'ancre & gouuernail de vos Republiques, pour par voſtre meur conſeil & dexterité de voſtre main, eſtre reſtituees & reſtablies en leur premier eſtre, au mal gré des ſeditieux & ennemis du repos commun. Sire, puniſſez telles peſtes, tels poiſons, tels mõſtres, qui plus qu'enragez abboyent contre la paix & trãquillité de voſtre Royaume. Ne vous ſouffrez deceuoir, Sire, par leurs leures menſongeres & emmiellez propos: Fuyez à

force de rames & de voiles leurs attrayantes harangues, non plus ne moins (comme dit Agapete||) que les manieres de rauir dont vſent les corbeaux: car les corbeaux arrachẽt les yeux du corps, & tels ſeducteurs arrachent les yeux de l'ame: & eſtouppẽt l'odeur & ſentiment de l'eſprit, ne ſouffrãs qu'õ entende & conçoiue la verité des choſes par leurs ruſes & menees, deſguiſans le mal en bien, & le biẽ en mal, comme publics ennemis de verité. Sire, le don & octroy de la paix eſt en horreur à tels Catilines, ou pluſtoſt Diagores & Protagores atheiſez, qui tellemẽt ont leurs leures diuerties, & leurs cueurs empeſtez & touchez de la dégrace de Dieu, qu'ils ne rient ſinon quand ils voyent quelques priſes ou picques entre les Princes

Agapete à Iuſtinian.

& alliez de voſtre ſang, pour l'alteré deſir qui les pouſſe d'eſmorcher la piſtole, & morguer deſſus le courſier, prins par force chez le marchant ou le laboureur, à payer aux Grecques calendes‖. Et toutes les proüeſſes & exploicts de guerre & dignes du triomphe que font tels ſoldats, Sire, c'eſt d'eſpeurer & acraintir les païſãs, & leur faire accroire par menaces qu'ils leurs doibuent rẽtes ou tels droicts ſenſuels, & leur en faire paſſer cognoiſſances. Bref, Sire, ce ſont des autres Thraſons genſd'armes, que quãd pour la ſuyte & deuoir de voſtre ſeruice il fault liurer bataille à l'ennemi, ou dõner aſſault à la breche, à l'exemple des aduocats illetrez, ils demandent iour pour y aduiſer: eux couurans honteuſemẽt du Stratageme de Thra-

trepſiad. ux nuees de riſtoph. t Suet. en uguſte.

ſon ‖ ce vaillant guerrier, qui diſoit, Qu'il eſcheoit aux ſages d'eſſayer & experimenter l'entree des appareils hoſtils pluſtoſt par conſeils que par armes. Sire, ce ſeroit errer de tout le ciel, que de iuger des braueries de tels champions par leurs troignes & fiertez hautaines, non plus ne moins que qui eſtimeroit le lyon par ſes ongles‖. Non nõ, Sire, il fault reprimer tels mutins, plus que forcenez & enuieillis en leurs inſolences, tellement que l'exemple en demeure à toutes perſõnes : & à fin que par tel exemplaire vos bien-nez & fideles ſubiects naturels ſoyent à bon droict occaſionnez de continuer de biẽ en mieux, les erres de vos bõs ſeruices, voire iuſques à la derniere periode de leurs propres vies, ſans y eſpargner perils ou dã-

Terence en l'Eunuche

Lucian des Hereſ. & Philoſtrat. en la vie d'Apollonie.

gers quelsconques, ainſi que voſtre grandeur & Maieſté condignement le deſſeruiroit. Sire, le Prince droicturier, & tel que vous eſtes, faiſant iuſtice de tels deplorez, eſt trop plus reſplēdiſſant que le Soleil‖: Car le Soleil fait & quitte place à la nuit ſuyuāte fautrice & receleuſe des peruers: mais le Prince comblé d'integrité & rondeur paroiſt touſiours en ſa naïfue & parfaicte lueur, n'endurant l'impureté & meſchance des coulpables par la lumiere de verité, mettant en euidence leurs iniquitez cachees, pour iuſtice exemplaire en eſtre faicte à la rigueur & deſir de la loy eſcripte. Sire, recueillōs à pleines mains les fruicts ſauoureux de ceſte ſaincte paix, laquelle ceſt Orateur, & à bon droict, appelle vne tranquille liberté.‖

Agapet à Iuſtinian.

Cicero en la 2 Philipp.

Et vous, MADAME, mettez y la main ouuriere, cõme celle qui auez en main, apres la nous auoir liuree & departie, de la no⁹ maintenir & cõſeruer contre les efforts hoſtils & ſubtils aguets des ennemis de la tranquillité & repos public. Madame, il n'y a rien ſi populaire que la paix, de laquelle proufitablemẽt ſe reſſentent non ſeulement ceux qui ſeroyent fournis & pourueus de raiſon, ainçois les bruts, & meſmes les mers, les citez, les champs & terres arables‖. Certes, Madame, le nom de la paix eſt doux, & eſt de ſoy choſe ſalutaire‖. Doncques pour tãt que tenez chere noſtre France, continuez d'vn trauail iournallier à la replanter, & en terre ſi ferme & ſtable, que la voix hoſtile & venteux oraige des ſeditieux ne la

Cice. pour la loy Agr. contre le peuple.

Cic. en la Philipp. 2.

puiſſent ſurplanter, voire ſeule-
ment eſbranler à la totale ruine &
ſubuerſion de nos citez & belles
prouinces. Madame, i'ay oſé
vous faire ceſte digreſſion, com-
me à celle qui apres le Roy ſeule
auez en main la hache & le Ca-
ducee: Car il ne me fuit point cõ-
bien heureuſement vous ſçauez
baſtir & deliberer vne guerre, où
l'vrgence & neceſſité le requiert:
& auſſi cõpoſer & faire vne paix,
où elle nous eſt ſaine & ſalutaire.
Non non, Madame, c'eſt peu des
actions & exploicts de guerre des
mortels, ſ'ils ne ſont regis & gou-
uernez par conſeil ‖ : car la raiſon
& conſeil eſt trop plus fort que la
main. Certes, Madame, ie crain-
droy trop plus vn ſage & bien ad-
uiſé, que ie ne feroy vn ignare, tãt
fut-il fort, robuſte, & vaillãt guer-

Sophocl. en Aiace.

tier‖. Ainſi doncque iugez, Madame, par voſtre couſtumiere equité, combien nous viennent à gaing & prouſit vos ſaincts conſeils & aduis : car les prudens & bien aduiſez font par leurs bons conſeils que les citez des Royaumes ſoyent tranquilles, & les peuples d'icelles reünis : Attendu que le conſeil meurement pris & reſolu, vainc beaucoup de mains : au contraire temerité inconſeillee auecques multitude eſt aneantie.‖ Car, Madame, le ſaige gouuerneur inſtruit ſon peuple, & la principauté du prudent eſt bien ordonnee.‖ Ce qui conſidereement fait à aduiſer à voſtre reſpect, comme celle qui par voſtre rare candeur & couſtumiere bienueillance auez gaigné le cueur des plus grands Rois & Prin-

Euripid. en Beller.

Euripid. en l'Antiop.

Eccleſiaſt. ch. 10.

ces de la terre : pour d'vn nœud Gordian les r'allier auecque le Roy voſtre fils, au grand repos & vnion de ſes bons ſubiects.

ET vous, hõmes François, tant aimez & cheris de voſtre bõ Roy, iuſques à quãd abuſerez-vous de ſa patience, de ſa douceur & clemẽce rare? Ne voulez-vous point deſpouiller ces harnois froiſſez? ces corſelets? ces ſaigneuſes armes enſanglãtees de voſtre ſang meſme? Dont viennent telles licences d'armes, telles impreſſions belliques, & appareils hoſtils? dont viennent telles rancueurs, tels orgueils acretez, & telles haines plus que capitales? Necraignez-vous point l'ire du Dieu des armees? du Dieu (dy-ie) qui fait tomber à honte & ruine les braueries des peruers,

uers, & qui arrache meſme les ra- «
cines des nations orgueilleuſes, & «
plante auecque gloire les petits en «
leurs places‖? Certes, Hommes « *Eccleſiaſt. chap.10.*
François, le ſang innocent & tri- «
ſte crie vers luy, & les ames des iu «
ſtes le reclamēt‖: Parquoy ſa dex- « *Eſdr. li.4.*
tre ne pardonnera point au meſ- «
chant, & ſon glaiue ne ſe departi- «
ra point de ceux qui reſpandent «
le ſang innocēt ſur la terre‖. O gēt « *Eſdr. au meſme lieu.*
nee entre les fers, l'acier & les ar-
mes‖, gent contraire & aduerſaire *Tit. Liue. de la uill. baſtie liur. 10.*
de paix, gent ennemie des Rois,
des Rois (dy-ie) qui luy ſont deſti-
nez & beneits du Ciel. Certes
les Rois nous ſont propoſez de
Dieu‖ pour volontairement eſtre *1. Rois chap. 8. Deut. 17.*
ſeruis & obeis de leurs ſubiects,
leur eſtant ſainctement miniſtré
du Ciel moyens & conſeils‖ pour *Prouer. 21.*
maintenir leurs peuples en equité

& droicture. Car (comme dit Hesiode‖) les Rois sont issus du Ciel, pour paroistre & resplendir sur les hommes, & maintenir en leur entier les preferences & liberté des iustes, pour honteusement renuerser, ou du tout exterminer les coulpables. Ce qu'en ma Soltane tragiquement i'ay chanté auecque l'Homere,‖

Hesiod. en sa Theog. & Isocrat. en Nicocl.

Homer. en l'Il. 6.

" *-- Non non, Sophe, les Princes*
" *Ne sont nez auec nous en ces basses Prouinces,*
" *Ains là hault sainctement du Ciel estans issus,*
" *Et du sang de Iuppin diuinement conceus.**

L'Auteur en sa Solt. Tragedie act. 4.

Mais encores, hómes François, ne doutez-vous point l'ire de la Maiesté de nostre Roy? Ne lisez
" vous pas au sainct texte, Que la
" terreur d'vn Roy est comme le ru-
" gissement d'vn lionceau, & ceux
" qui le font courroucer pechent có
tre leurs ames‖. Non non, hommes François, c'est par expres o-

Prouer. 20.

ctroy & vouloir de Dieu que les Rois regnent, & ceux qui ſont les loix ordonnent choſes iuſtes‖. Et à bon droit certes: Car les principautez de la terre ſont en la main du Seigneur‖, & ceux qui les regiſſent, par luy eſtablis. Gardons nous bien, Hommes François, que ne ſoyons ſeneſtrement touchez de l'iniure & marque tant reprochee aux Romains, qui eſtoit d'auoir le nom de Roy en haine & horreur‖. Vrayement, le don de regner eſt vn ſainct miniſtere de Dieu‖: & ſont les Rois de la terre par luy preeſleus pour eſtre cheris & reuerez par leurs ſubiects‖, cõme chers mignons & Anges de Dieu, ou dieux ſecondaires. Certes, Hommes Frãçois, ſi vous poiſez bien à l'equilibre d'equité la charge & accablãt faiz

Prouerb. 8.

Eccleſ. cha 10

Plutar. en Luculle.

Plutar. en Num. Põpile.

Aux Rois.

que ſouſtiennent les Rois & Prin ces terriens, les ſoings & cures qui les poignẽt pour nous maintenir en paix & liberté : à bon droict vous iugeriez q̃ c'eſt d'eſtre Roy.

Plutar. és Apophteg.

Comme nous liſons d'Antigone‖ qui à vne bonne vieille qui le louangeoit pour la grandeur & felicité du nom d'Empereur, luy dict ainſi, Bonne femme, ſi tu ſçauois de quantes peines & aigreurs eſt plein ce diademe, ſ'il giſoit en vn bourbier, à peine le voudrois-tu recueillir. Il ne vous fuit point, Hommes François, le feſtin & conuoy que feit Denis Syracuſan à Damocle, pour luy mõſtrer les trauaux & peines inſouffrables qu'endureroyent les Rois terriẽs.

Val. Max. liu. 6. chap. des ch. ſag. dictes & faictes.

Vous n'ignorez auſſi ce que diſoit ce bon Roy‖, qui forcé de prendre la tyare, premier que l'appoſer ſur

ſon chef, la regarda d'ũ œil de pie té, en diſant ces mots, ô Diademe plus noble qu'heureux ! Que dira-y-ie d'Abdolomine‖, qui ſimple citoyen ſ'adduiſant à cultiuer vn petit iardin fut creé Roy des Siconiens, & approuué tel par Alexandre. Ce qu'il refuſa inſtamment, tellement qu'il fut contraint par la voix & ſuffrage de tous de l'accepter. Certes, Hommes François, ie ne vous puis aſſez loüãger les vertus & raretez deſquelles ſeroit rempli noſtre Roy, comme le parangon & archetype de toutes excellences, n'approchant riens à ſes vertus & proueſſes la louange de Probe‖ Empereur, ou d'Vlpie Traian‖, tant recommandé pour la diligence dont il vſoit és choſes militaires, & de la douceur enuers ſes ſubiects, vſant de ſainctété en

Quint. Cur. liure 4.

Flauie Vopiſ.

Sext. Aurelie Victor, en Vlp. Traian.

ſa maiſõ, és armes de force, & par tout de prudence. Indoutablement, ſi le Roy Loys‖, fils de Charlemaïgne par le cõble de ſes vertus rares iadis auroit eſté ſurnommé le debonnaire, ſans contredit & à bon droict nous pouuõs bien appeler ceſtuy noſtre Roy le beneict de Dieu : Car ie ne leus oncques que ſoubs le regne d'aucuns Rois ayẽt eſté aſſoupis & enſeuelis au cercueil d'oubliance plus de troubles, diuiſions, & guerres inteſtines, que ſoubs ceſtuy Roy Charles. Vous ſcauez, Hommes Frãçois, de quelle face auguſte & modeſtie incroyable, il a ſupporté vos ieuneſſes, ou pluſtoſt vos inſults hoſtils & inſolẽces tragiques. Ouy, vous le ſçauez : à tant vous en doibt ſuffire. Vrayemẽt ie croy, & ce n'eſt foy vaine, qu'il ne fut

Egna. li. 3. & Guaguin li. 4

oncques veu Roy ſi humain, & de ſi aiſé & facile accez. Vous le ſçauez, Hõmes François, & de quelle patience & candeur de iour à autre il oit vos requeſtes, voire le plus ſouuẽt importunes. Peu certes a vallu aux autheurs Romains de tenir en telle preference, & ſi hault degré leur Octauian Auguſte, & Tybere Cæſar ‖ pour les recommander à leurs puiſ-nez de leurs facilitez acceſſibles: Et à bon droict mon dire rencontroit trop plus de faueur és cueurs des liſans ſans comparaiſon, en racomptãt l'hiſtoire d'vn ieune Roy tant Auguſte, que non à diſcourir vne Romaïde : Qui ſeroit proprement compter choſe plus antique que la Diphthere. O Dieu immortel ! mais qui eſt le Stoicien ſi apathique, qui n'euſt perdu ou eſgaré

Suet. en Oct. Ceſar.

ſes meilleurs eſprits, ſe voyant cō
ronné entre tant de fers, tant de feux & armes noiſiues? Las! vous ſçauez, Hommes François, à l'exemple d'Anthoine Pie empereur‖, de quelle grace & pieté il a vſé enuers les aucuns, & vſeroit encores enuers ceux qui voudroyent prendre les armes cōtre ſes Edicts: ſans qu'il vueille qu'ils ſoyent recherchez, ſachant bien qu'il eſt Lieutenant de Dieu, iuſte executeur de ſa volonté, & conſeruateur de ſes treſſainctes loix: & ainſi remettant entre ſes mains la iuſte vengeance de telles oſees entrepriſes. Comme nous liſons de Tite Veſpaſian‖ qui ne permit punir & mulcter ceux qui contre luy auoyent brigué l'Empire Romain, diſant que les Empires eſtoyent deſtineement deferez du Ciel.

Dion. Caſ.

Suet. en Tite Veſpaſ.

O candeur & debonnaireté incroyable ! ô Roy fortuneement heuré, Roy cheri & beneict de Dieu ! Vrayement, Hõmes François, ſi Traſibule‖ a acquis loz & nom immortel pour auoir introduict chez les Atheniens la loy d'Amniſtie : que deſſeruira donc ceſtuy noſtre Roy, qui a interdict toutes partialitez par ſon Edict de paix : voulant toutes querelles priuees demeurer enſeuelies ſoubs oubliance? Marc Antonine Empereur‖ eſt louangé d'auoir ploré la mort & occiſion d'Auidie Caſſie ſon capital aduerſaire : diſant qu'il luy deſplaiſoit dont lon l'auoit occis, & qu'il vouldroit qu'il fuſt plein de vie pour exercer enuers luy tous droicts & functions de pieté. Mais que dirons-nous de ceſtuy noſtre Roy, qui pẽdant

Anth. Sabell. liu.8.

Vulc. Gallic. & Pierre Cr. nit li.22.ch.7

ces guerres ciuiles n'a permis d'vne part & d'autre aucune tuerie ou occiſion, ayant reintegré les proſcripts en leurs biens & familles? A bon droict, Hommes Frãçois, nous deuons recognoiſtre, louer & admirer les incomparables vertus dont prodigalement il eſt embelli & doué. Autrement mentiroyent ces caracteres & figures diuines qu'il auroit imprimees au front, indice de l'eſprit: & notãment ces deux lignes droictes & ſimples ſiſes au lieu de Mercure‖, qui ne denoteroyent autre choſe que la magnanimité, droiture & rondeur dont heureuſement il ſeroit remply. Ceux qui ne le cognoiſſent par art & ſcience, le peuuent ainſi iuger par ſes œuures.

hadd. Hag. n ſa Meto-oſcop.

Or donc, Hommes François,

reuerons en toute humbleſſe ce petit Roy tant heureuſement beneiƈt du Ciel:lequel cõme le Roy d'vne armee d'abeilles ‖ eſt ſans aguillon, armé de ſa ſeule grãdeur & maieſté: Vſons enuers luy de la Protomedie‖, à l'exemple des Mages, pour meritoirement nous acquerir ſes grace & faueur, ſans luy manquer d'vn ongle trauers des deuoirs & funƈtions muneraires en quoy luy ſerions eſtroiƈtemẽt obligez. Receuons-le en ſes citez & belles Prouinces: eſpandõs luy des oliuiers en ſigne de paix. Non non, il abhorre l'effuſion du ſang des François, il veult que les releguez retournent, & q̃ les proſcripts reçoiuẽt leurs biens: Voire qu'il diroit volontiers auec Marc Antonine Empereur,‖ *Vtinã poſſem multos etiam ab inferis excitare!* Ainſi

Plin. de l'hiſt nat. liu. 11.

Plin. liur. 24

Vulc. gallic Pierre Crin de l'honeſt diſc. liu. 22 *chap.* 7.

doncques, Hommes Francois, receuons-le auecque Harangues & feux de ioye és palais & manoirs Royaux de ses Prouinces: Et qu'il soit crié par les rues & tous endroicts & contrees de la France, ce qui se disoit par le menu peuple à l'eslectiõ de Maxime & Balbine Augustes‖, Il est equitable, il est iuste, Charles Roy inuincible, Dieu vous benisse: Dieu vous a faict Roy, Dieu vous conserue.

‖ ...il. Capitol.

Sus sus, Hommes François, laissons ces partialitez & rancueurs: Laissons ces feux, ces brandons, ces armes saigneuses: Et soyons saiges de nos perils mesmes, preuoyans les pertes, tueries, & impressions belliques que nous ont charroyé ces guerres passees, où nous auõs veu par tel desastre preposterement les peres inhumer

leurs enfans ‖ ia grands & adults, perdre & ruiner par incendie tãt de belles villes. Vrayement, Hõmes François, il n'y a rien qui soit tant digne du nom & liberté du bon citoyen ‖, que de detester & fuir telles guerres ciuiles, mesmement ceux qui se veulent nõmer & daigner du nom de Chrestien, cõme ne leur estant rien tant cher & plus recommandé que la paix: laquelle Dieu ‖ par droict hereditaire nous a delaissee pour viure ensemble en vnité de foy & Religion.

Herodot. en Clion, liu. 1.

Cic. à Attic. liur. 9.

Marc 13.

I'AY DICT.

A ROBERT ESTIENNE
IMPRIMEVR DV ROY,
Sonet par l'autheur.

Pour consacrer son loz à l'Immortalité,
L'vn s'adduit au tournois, les autres à richesse,
Aux Martiaux arrois, les autres à hautesse,
Et ceux là aux grandeurs & toute braueté:
Celuy là plus accort, bragard & acreté,
Quelque Prince ou Seigneur seruilement caresse:
Mais Estiẽne, dy moy, mais de tous ces biẽs qu'estce,
Sinon tous biens caducs sans nulle fermeté?
O combien seroit mieux heureusement t'ensuyure,
Quand ainsi par ton art tu fais le mort reuiure,
Par ton docte labeur quand tu sacre à l'Autel
Et au temple diuin de la saincte Memoire
Le renom des bien-nez, dignes de loz & gloire,
Auec eux sainctement te rendant immortel!